

Zoom sur une espèce en déclin : la Cordulie à corps fin

En 2013, un suivi des libellules d'intérêt communautaire a été réalisé afin de réactualiser l'inventaire de 2008. Il s'agissait d'inventorier les populations de Cordulie à corps fin, observées en 2006 et 2007 avec des effectifs restreints, et d'évaluer la présence du Gomphe serpent, détectée une seule fois en 2006 grâce à une exuvie.

Aucune observation de ces 2 espèces n'a été faite lors du suivi de 2013.

Si la probabilité de retrouver des individus de Gomphe serpent sur le site était faible, l'absence d'observations d'individus de Cordulie est inquiétante car cette espèce était connue depuis longtemps sur le site :

- Entre 1993 et 2004, 20 observations avaient été faites sur les communes d'Arlempdes, Chadron, Coubon, le Monastier-sur-Gazeille et Solignac-sur-Loire ;
- En 2006, l'espèce était présente sur 7 stations de la Loire et de la Gazeille, de Salettes jusqu'à Cussac-sur-Loire.
- En 2007, seules 3 de ces stations abritaient encore des populations, mais uniquement sur le linéaire de la Loire, à Cussac-sur-Loire, Chadron et Goudet.

Actuellement, la Cordulie à corps fin et le Gomphe serpent semblent avoir disparu de la faune des gorges de la Loire. Le déclin le plus important s'observe sur les populations de Cordulie dans un temps relativement court. Déjà, en 2006 et 2007, la présence de la Cordulie à corps fin semblait à la limite de la viabilité de l'espèce, par le nombre mais aussi par l'isolement des stations.

L'étude de 2013 cite plusieurs causes à ce déclin dont la principale pourrait être la présence importante d'écrevisses exotiques qui s'avèrent être, dès les premiers stades de développement, de redoutables prédateurs chassant toute autre espèce.

Ces jeunes individus ont été observés dans les mêmes habitats que la Cordulie à corps fin, où aucune larve de libellule n'a été retrouvée. Les perspectives concernant la Cordulie à corps fin semblent donc plutôt sombres.



Gomphe serpent © Libre de droits



Exuvie Oxygastra (L'exuvie est l'enveloppe (ou cuticule) rejetée à l'occasion de chaque mue)
© Jean Philippe BARBARIN

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter :

Cathy ESPERET, Service Environnement et Développement Durable
du Conseil Général de la Haute-Loire
1 place Monseigneur de Galard • CS20310 • 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél. : 04 71 07 43 86 • Fax : 04 71 07 43 52
E-mail : catherine.esperet@cg43.fr
Site internet : www.cg43.fr

La Cordulie à corps fin



Cordulie à corps fin © Jean Philippe BARBARIN

Critères d'identification

- Abdomen assez fin et allongé.
- Couleur noirâtre avec des tâches jaunes.
- Thorax vert métallique.

Envergure

- 24 à 36 mm (ailes postérieures).

Habitats

- Eaux calmes bordées d'une abondante végétation : essentiellement des rivières et plus rarement des étangs.

Reproduction

- Les adultes volent de mai/juin à août.
- Les femelles pondent, en vol, en tapotant de l'extrémité de leur abdomen les eaux calmes des recoins des berges.
- Les larves se rencontrent dans la vase ou le sable des berges, où elles achèvent leur développement en 2 ou 3 ans.

Alimentation

- Carnassiers, ce sont de redoutables prédateurs. Les larves chassent à l'affût dans la vase ou le sable les petits animaux aquatiques.
- Les adultes se nourrissent d'insectes volants qu'ils capturent en vol.

Glossaire

Avifaune : ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

COPIL : comité de pilotage.

DOCOb : document d'objectifs.

ZPS : Zone de Protection Spéciale (site désigné par la Directive Oiseaux).

ZSC : Zone Spéciale de Conservation (site désigné par la Directive Habitats).

Rédaction : Conseil Général.
Conception : Luth Médiations.
Crédits photos : Conseil Général de la Haute-Loire, LPO Auvergne, Jean-Philippe Barbarin.
Juillet 2014.



édito

Les documents d'objectifs des sites Natura 2000 des gorges de la Loire sont en cours de réactualisation depuis mars 2012. L'année 2013 a été rythmée par des étapes clefs dans la rédaction de ces plans de gestion et s'est achevée par leur validation lors du comité de pilotage du 12 décembre.

Le COPIL s'est alors prononcé sur la réactualisation des objectifs et actions de gestion, mais aussi sur la **modification des périmètres des Zones Spéciales de Conservation**.

Le principe de fusion des 2 sites désignés par la Directive Habitats avait été validé lors du précédent comité de pilotage de 2012. En 2013, s'en est suivie une phase de consultation des communes concernées pour échanger sur le nouveau périmètre et le réajuster.

Cette fusion présente plusieurs avantages, sur le plan de la fonctionnalité écologique et administrative : une cohérence territoriale et écologique, une mise en œuvre facilitée des outils, mais aussi une cohérence administrative pour une meilleure lisibilité et compréhension locale. En effet, à l'issue de la fusion des deux sites, un DOCOB unique a été produit et un seul comité de pilotage sera amené à se réunir pour l'animation du site fusionné.

Le précédent bulletin d'information vous a présenté les premières étapes de la révision du DOCOB (diagnostics socio-économique et écologique). Ce numéro s'attache à décrire les étapes suivantes : la redéfinition des périmètres et des objectifs de gestion.

Michel JOUBERT
Président du comité de pilotage
Natura 2000 des gorges de la Loire

sommaire

Redéfinition des périmètres
des sites ZSC p.2 ▶

Réactualisation des objectifs
des DOCOBs p.3 ▶

Panorama de quelques actions
menées en 2013 p.3 ▶

Zoom sur une espèce en déclin :
la Cordulie à corps fin p.4 ▶



Redéfinition des périmètres des sites ZSC

La nouvelle Zone Spéciale de Conservation (ZSC), qui conserve le nom "Gorges de la Loire et affluents partie Sud", s'étend sur 7 057 ha répartis sur 27 communes. Elle résulte de la fusion de la ZSC "Gorges de la Loire et affluents partie Sud" (4 976 ha sur 15 communes) et de la ZSC linéaire "Rivières à Ecrevisses à pattes blanches" (160 km d'affluents de la Loire sur 12 communes).

La reconfiguration de ces sites ZSC a porté sur trois éléments :

- un recalage au parcellaire du périmètre du site "Gorges de la Loire et affluents partie Sud",
- une extension du périmètre du site linéaire,
- et une fusion des deux sites.

Objectifs de ces modifications de périmètres :

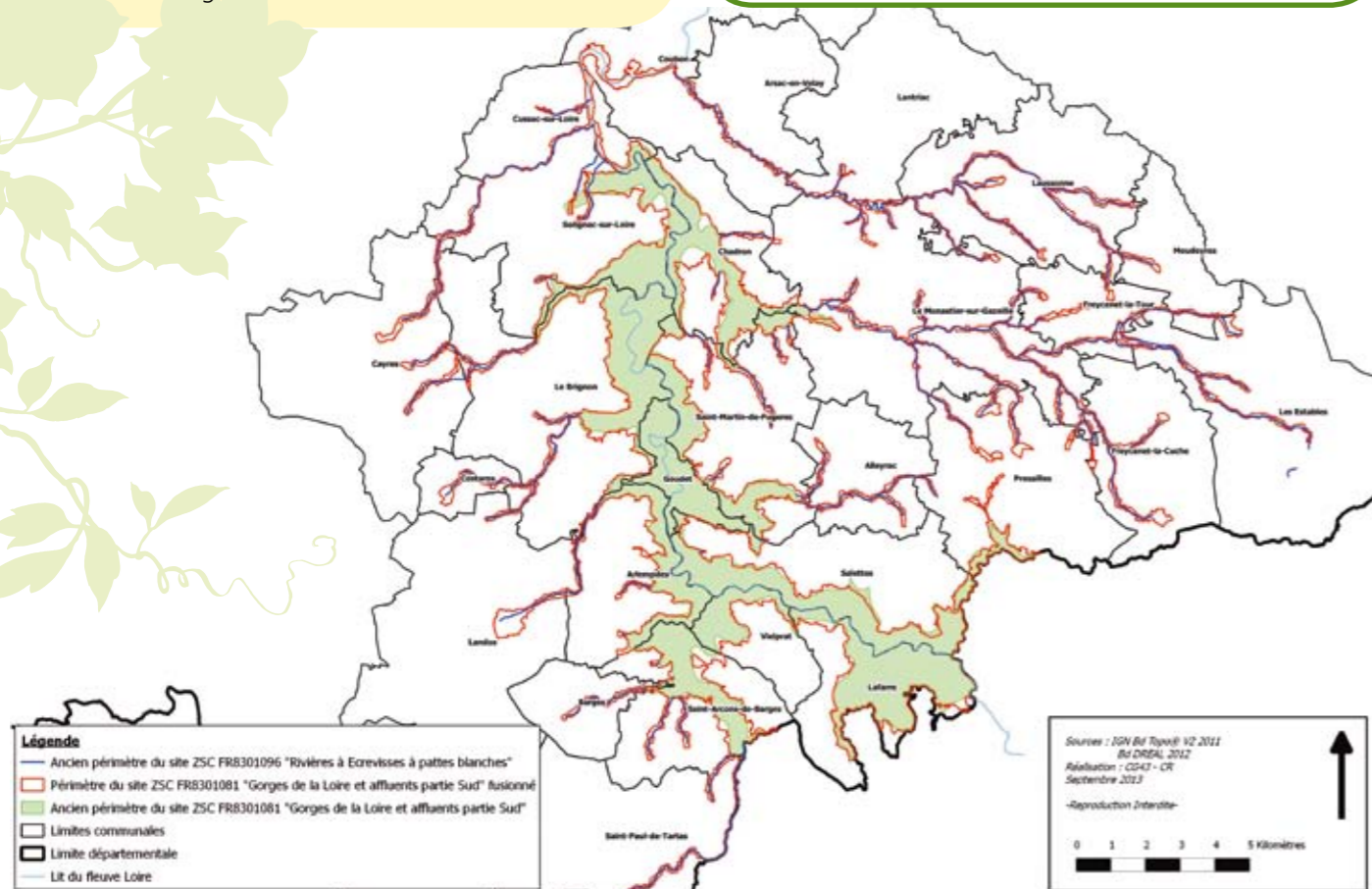
1/ Améliorer la cohérence fonctionnelle des sites et la mise en œuvre des mesures :

- Le périmètre initial de la ZSC "Gorges de la Loire et affluents partie Sud" manquait de précision et comprenait des parcelles étant incluses pour partie seulement dans le site, ce qui les rendait inéligibles à des contrats Natura 2000 (le dispositif étant basé sur l'unité cadastrale). Le périmètre initial de la ZSC "Rivières à Ecrevisses à pattes blanches" comprenait, quant à lui, le cours des rivières additionné d'une bande de 5 m de largeur de part et d'autre du cours d'eau, induisant un périmètre peu fonctionnel sur le terrain comme en termes de contractualisation.
- Afin de faciliter le repérage du site et d'améliorer la contractualisation, un recalage du périmètre a été effectué sur les limites visuelles (routes, chemins, cours d'eau...) et sur les limites cadastrales. Ainsi, dans la mesure du possible, les parcelles incluses partiellement ont été intégrées dans leur totalité dans le périmètre reconfiguré.

2/ Intégrer l'ensemble des enjeux patrimoniaux des gorges :

- Les zones situées à la marge du périmètre initial et présentant un habitat d'intérêt communautaire ou d'espèces ont été intégrées, tandis que les zones urbanisées ou artificialisées ont été exclues.
- Dans la même logique, les secteurs de sources ou de zones humides ont été intégrés.
- Afin d'améliorer la cohérence écologique et territoriale, les corridors écologiques que représentent les affluents de la Loire amont (La Laussonne, La Gagne...) ont été inclus, induisant ainsi une extension du site fusionné vers l'aval de la Loire sur 7,5 km.

Configuration du périmètre du site ZSC FR8301081 "Gorges de la Loire et affluents partie Sud" et après fusion avec le site ZSC FR8301096 "Rivières à pattes blanches"



Réactualisation des objectifs des DOCOBs

Des objectifs communs à la ZSC et ZPS

- Préserver des milieux diversifiés : agropastoraux (prairies, pelouses...), forestiers, rupestres, zones humides et plans d'eau. *Exemples de quelques actions : gestion extensive pastorale, gestion extensive par fauche des prairies, gestion raisonnée des forêts...*
- Préserver la continuité écologique : milieux de transition et corridors écologiques (haies, murets...). *Conservation des haies, bosquets, vergers...*
- Respecter la dynamique naturelle des cours d'eau et améliorer la qualité de l'eau. *Aménagement des obstacles à l'écoulement naturel, préservation des forêts alluviales et ripisylves, réduction des pollutions (fertilisants)...*
- Informer et sensibiliser le public. *Développement d'outils de communication auprès des usagers, grand public et acteurs locaux...*

Des objectifs spécifiques à la ZSC

- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes. *Veiller et limiter les stations d'écrevisses exotiques...*
- Concilier les activités de pleine nature et touristiques avec la préservation du patrimoine naturel. *Mise en défens de zones sensibles, canalisation de la sur fréquentation...*

Des objectifs spécifiques à la ZPS

- Limiter la mortalité des oiseaux par destruction directe (électrocutions, collisions, empoisonnement...). *Aménagement des infrastructures électriques, réduction de l'utilisation de biocides...*
- Limiter le dérangement des oiseaux. *Adaptation des périodes de travaux forestiers et des activités de loisirs en période de reproduction...*

Panorama de quelques actions menées en 2013

Suivis scientifiques des oiseaux



Alouette lulu © LPO Auvergne

En 2013, la LPO Auvergne a réalisé un inventaire de deux oiseaux des milieux ouverts (prairies, bocage, cultures), l'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur, sur deux zones test s'étendant sur 2500 ha en amont et en aval du Puy-en-Velay. Ces zones sont retenues depuis 2008 pour le suivi des espèces de la Directive, notamment des rapaces. Cette étude fait suite à un inventaire réalisé en 2005 visant à estimer les populations de Pie-grièche écorcheur.

L'inventaire de 2013 a permis de quantifier plus précisément les populations de ces 2 espèces, présentes avec de belles densités à travers la ZPS sur les espaces qui ont subi peu d'aménagements agricoles (destruction de haies, reconversion en cultures...). Les populations de l'Alouette lulu ont ainsi été estimées à 450-1300 couples (contre 200-500 couples en 2004) et à 2000-3000 couples pour la Pie-grièche écorcheur (contre 1300-1800 couples en 2005).



La Pie-grièche © LPO Auvergne

Sorties découverte

Cinq sorties découverte ont été organisées en 2013 et encadrées par la LPO Auvergne, SOS Loire vivante et le Conservatoire botanique national du Massif central, en binôme avec la chargée de mission Natura 2000 du Conseil Général.

Ces sorties ont permis à 175 personnes de contempler les paysages exceptionnels, de découvrir les milieux naturels, la faune et la flore de Solignac-sur-Loire, Retournac, Saint-Martin-de-Fugères, Lafarre et Chaspinhac.



Sortie découverte 2013 © Conseil Général 43